



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 4 mai 2023

DS 23-001

Conclusion du contrat n° 23-0414

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, en particulier l'article L2122-22 3°,
Vu le Code de la Commande Publique en particulier les articles L2123-1 et suivants,
Vu la délibération n°CS 2020-035 du 16/10/2020 en particulier les 1° et 2°,
Considérant le besoin du Syndicat en matière d'accompagnement au développement de l'intracating,
Considérant les différentes offres reçues,
Considérant l'offre d'Orféor en date du 12 avril 2023,

DECIDE

Article 1^{er} D'attribuer le contrat d'accompagnement à la recherche d'un financement long terme dans le cadre d'investissements s'inscrivant dans la transition énergétique et écologique ((TEE) à :

Orféor SAS
19 rue d'Enghien
75010 PARIS
SIREN : 381 540 772 / NAF 7022Z

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Pour exécution et ampliation,
Le Président,

Jean SAINSON